

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3360

12 novembre 2014

SOMMAIRE

GBR Partners S.A.	161280	PO Participations S.A.	161241
Gracewell Properties (Solihull) S.à.r.l. ..	161238	Prime Finance Sàrl	161238
Le Royaume de Winnie s.à r.l.	161280	Private Equity Portfolio 2007 - FTL S.C.A.,	
Mare Liberum S.à r.l.	161235	SICAR	161239
Marlin Lux S.A.	161246	Private Wealth Advisors S.A.	161241
MBERP (Luxembourg) 4 S.à r.l.	161235	PSA Holdings S.A.	161267
Mediobanca International Immobilière S.à		Qua Patet Orbis B.V.	161244
r.l.	161240	Radiant Fund S.C.A. SICAV FIS	161239
Melmal Newmedia Sàrl	161234	REM Luxembourg S.à r.l.	161240
Mgec Global Assets 2 S.à r.l.	161236	Rifino Milano S.à r.l.	161243
MGEC (Luxembourg) S.à r.l.	161236	Roga International S.A.	161239
Mirandoline S.A.	161242	RPFFB Soparfi A S.à r.l.	161243
New Bati S.A.	161235	Saint Patrick Private S.A. SPF	161242
Next International Holdings S.à r.l.	161237	Saint Patrick Private S.A. SPF	161243
Ninint SPF	161236	Sàrl Monteverde Energy Groupe	161242
Nouvel' Energie	161234	Savox Investments S.A.	161240
Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l.		SBIL International S.A.	161239
.....	161234	Securitec	161241
Parber S.A.	161238	SEGRO European Logistics Partnership	
Patagonia Investments S.A.	161237	S.à r.l.	161240
Patron Noosa Devco (Lane End) S.à r.l.		SEIF II Holdings Lux S.à r.l.	161241
.....	161234	Sentinel Group Holdings S.A.	161234
Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l.	161236	Shco 87 S.à r.l.	161243
Patron Noosa Propco (Adderbury) S.à r.l.		Sheik Coast S.A.	161242
.....	161235	STEG LBG 2 S.à r.l.	161246
Patron Noosa Propco (Bournville) S.à r.l.		Sushi Ogasang II Sàrl	161278
.....	161236	T.I. Finitions S.à r.l.	161247
Paul Wurth Geprolux S.A.	161237	Triton II BondCo 1 S.A.	161275
Picard Bondco	161238	Tyson International Holding S.C.A.	161263
PO Participations S.A.	161251		

Patron Noosa Devco (Lane End) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 169.096.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160999/10.

(140183168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Nouvel' Energie, Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.143.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160984/10.

(140182790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Melmal Newmedia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Z.A.R.E Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 181.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014160964/11.

(140182635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 116.180.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société prises le 14 Octobre 2014

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

D'accepter la démission de Monsieur Joel Davidson en qualité de gérant de la Société avec effet au 30 Septembre 2014.

Référence de publication: 2014160988/11.

(140182967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Sentinel Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 180.230.

Les statuts coordonnés au 23/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2014.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014161050/12.

(140182862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Mare Liberum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 2, Im Herbstfeld.

R.C.S. Luxembourg B 165.287.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160960/9.

(140182840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

New Bati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.825.

Dépôt rectificatif concernant le dépôt référence L 130069569, déposé le 02/05/2013.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160980/10.

(140182841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Patron Noosa Propco (Adderbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.653.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 octobre 2014 que Patron Noosa Propco (Solihull) S.à r.l. (ex. Gracewell Properties Holding II S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B179.134, a cédé les 20,000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Healthcare (Adderbury) LP, ayant son siège social Suite 7B & 8B, Town Range, GX11 1AA Gibraltar, enregistré sous le numéro 127, représenté par son associé commandité, Patron Healthcare GP 2 Limited, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014161002/17.

(140182506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

MBERP (Luxembourg) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.804.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique, du 15 octobre 2014, que:

- Mr Donatien-Xavier Martin, né le 20 février 1986 à Malmedy (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une période indéfinie, en remplacement de Mme Myriam Scussel, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014160961/18.

(140182949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.168.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161000/10.

(140183169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**Mgec Global Assets 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MGEC (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.854.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014160967/11.

(140183105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Ninint SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 137.917.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014160983/16.

(140183110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Patron Noosa Propco (Bournville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 187.263.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 octobre 2014 que Patron Worthing S.à r.l. renommé ensuite en Gracewell Investment N°7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B187.262, a cédé les 20,000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Healthcare (Bournville) LP, ayant son siège social Suite 7B & 8B, Town Range, GX11 1AA Gibraltar, enregistré sous le numéro 126, représenté par son associé commandité, Patron Healthcare GP 2 Limited, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014161003/17.

(140182505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Patagonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.962.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 26 août 2014 que les coordonnées exactes de M. Christian Paul BURRUS, administrateur, administrateur-délégué et Président de la société sont celles indiquées ci-après:

- M. Christian BURRUS, demeurant au 18, Avenue William Favre, CH-1207 Genève.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014161015/13.

(140182814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Next International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.422.

Par résolutions signées en date du 25 septembre 2014, l'associé unique a décidé de nommer KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160976/14.

(140183317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Paul Wurth Geprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 60.584.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 octobre 2014

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la société PAUL WURTH GEPROLUX S.A. du 3 octobre 2014 qu'en ce qui concerne les mandats au Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale a décidé comme suit:

1. «... l'Assemblée Générale de la Société décide de révoquer avec effet à ce jour les mandats de Monsieur Germain SCHULLER et René FRIEDERICI et de nommer en tant que nouveaux membres du Conseil:

- Monsieur Frank WAGENER, né à Luxembourg, le 5 janvier 1968, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, et,

- Monsieur Christian CORTINA, né à Esch-sur-Alzette le 24 juin 1977, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg

pour une période, prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2020.»

2. «L'Assemblée décide également de reconduire les mandats de MM. Marc SOLVI, Georges RASSEL et Benoît GREINER pour une période prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2020.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose donc comme suit:

- M. Marc SOLVI, Administrateur

- M. Georges RASSEL, Administrateur

- M. Benoît GREINER, Administrateur

- M. Christian CORTINA, Administrateur

- M. Frank WAGENER, Administrateur»

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161016/27.

(140182953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Gracewell Properties (Solihull) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.362.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161001/10.

(140183170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Picard Bondco, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.899.

Les statuts coordonnés au 4 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014161006/11.

(140183075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Prime Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.966.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société Prime Finance Sàrl en date du 7 octobre 2014, il résulte que:

- Monsieur Mehran FARMANARA, né le 9 novembre 1952 à Isfahan, Iran, résidant professionnellement au Suite 300, 1055 West Hastings Street, Vancouver, V6E 2E9, BC Canada, a été nommé gérant classe B de la société avec effet au 15 octobre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prime Finance Sàrl

Référence de publication: 2014161012/16.

(140182776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Parber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.847.

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 septembre 2014, Messieurs Eric BREUILLE, né le 26/04/1960 à Châteauroux (France), Jean-Marie BETTINGER, né le 14/03/1973 à Saint-Avold (France), domiciliés professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires Messieurs Guy BAUMANN et Cédric JAUQUET dont la lettre de démission a été publiée en date du 11/04/2014. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Luxembourg, le 15/10/2014.

Pour: PARBER S.A

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014161014/17.

(140182860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Private Equity Portfolio 2007 - FTL S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161013/11.

(140182681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

SBIL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.614.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBIL INTERNATIONAL S.A.

DE BERNARDI Alexis / REGGIORI Robert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014161067/12.

(140182695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Radiant Fund S.C.A. SICAV FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.100.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2014, HRT Révision S.A. sis 163 Rue du Kiem L-8030 Strassen (Luxembourg), a été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 16/10/2014.

Pour: RADIANT FUND S.C.A. SICAV-FIS

Société en commandite par actions

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014161037/15.

(140183276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Roga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 83.919.

Par résolutions du Conseil d'Administration tenu le 15 octobre 2014 au siège social de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Emmanuelle Brulé de sa fonction d'Administrateur, avec effet immédiat;

- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROGA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014161042/16.

(140182948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Mediobanca International Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.141.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160963/9.

(140182942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.300.

EXTRAIT

Il convient de prendre note que Phil Redding, gérant de la Société, a désormais son adresse professionnelle au Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161074/13.

(140182698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

REM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.881.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 10 avril 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 10 avril 2014, que:

- PricewaterhouseCoopers Luxembourg SARL, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été réélu réviseur d'entreprises agréé de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014161039/15.

(140183376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Savox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.904.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 28 mai 2014

L'adresse de Monsieur Peter ERIKSSON, administrateur, se situe désormais au 19, Rue des Labours, L-1912 Luxembourg.

N'est pas réélu commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé, HRT Révision S.A., dont le siège social est situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

A été élu commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé, ses mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, immatriculée sous le numéro B166716 et dont le siège social est au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014161066/17.

(140183400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2014.
Référence de publication: 2014161024/10.
(140183224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Private Wealth Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 122.348.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2014.
Référence de publication: 2014161027/10.
(140183229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Securitec, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-3378 Livange, 19, RUE Geespelt.
R.C.S. Luxembourg B 154.912.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 octobre 2014

L'associé unique prend acte du fait que la Commune a modifié le nom de la rue où se trouve le siège social de la société SECURITEC.

Ainsi, la nouvelle adresse du siège social de la société SECURITEC est: 19, rue Geespelt à L-3378 Livange.

Référence de publication: 2014161072/12.

(140183014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

SEIF II Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 172.067.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 6 octobre 2014 que la société Starwood Energy Infrastructure Fund II Global, L.P. dont le siège social se situe Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 5,891 (cinq mille huit cent quatre-vingt onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de CAD 1 (1 dollar canadien) chacune à la société Starwood Energy Infrastructure Fund II TE, L.P. dont le siège social se situe Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, immatriculée au Registre du Delaware sous le numéro 5444134.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Starwood Energy Infrastructure Fund II Global, L.P.
- Starwood Energy Infrastructure Fund II TE, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka
Gérant

Référence de publication: 2014161075/22.

(140182859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Sheik Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 41.313.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161079/9.

(140182768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Mirandoline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.528.

Rectificatif du dépôt du 10.10.2014 N° L140178713

Concernant la société Mirandoline S.A., n° de Registre de Commerce Luxembourg B 175528, avec siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, le siège de la Société a été dénoncé avec effet au 25 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160970/11.

(140182660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Sàrl Monteverde Energy Groupe, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 174.426.

Veillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103123, a dénoncé le siège social établi dans ses anciens locaux au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de la société à responsabilité limitée SARL MONTEVERDE ENERGY GROUPE, R.C.S. Luxembourg B174426, avec effet au 9 octobre 2014.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014161064/13.

(140183149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Saint Patrick Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.352.

Les Administrateurs de la société à savoir VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A. ayant leur siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, déclarent démissionner de leur fonction d'Administrateur, avec effet immédiat, de la société SAINT PATRICK PRIVATE S.A. SPF ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163 352.

AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, déclare démissionner de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, de la société SAINT PATRICK PRIVATE S.A. SPF ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163 352.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour: SAINT PATRICK PRIVATE S.A. SPF
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2014161062/21.

(140182648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Rifino Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 145.098.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161041/10.

(140182652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

RPFFB Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 71.013.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 95.522.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014161043/10.

(140182785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Saint Patrick Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 163.352.

Suite à la dénonciation du contrat de domiciliation, Experta Corporate and Trust Services S.A., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société SAINT PATRICK PRIVATE S.A. SPF, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163 352, n'est plus situé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour: SAINT PATRICK PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014161063/16.

(140183138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Shco 87 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.291.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 octobre 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 10 octobre 2014, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société Anglesea Capital 6 LLP, une limited liability partnership constituée au Royaume-Uni, avec siège social au 11 Hill Street, Londres, W1J 5LF, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro OC395535.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014161078/18.

(140183426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Qua Patet Orbis B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.420.

In the year two thousand and fourteen, on the second of October
Before Maître Karine REUTER, notary public residing in Pétange.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of
QUA PATET ORBIS BV S.à.r.l

a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2540 LUXEMBURG, 15, rue Edward Steichen
trade register of Luxembourg section B number 86.420,

incorporated by deed dated 14th of February 2002, enacted by Maître Gérard LECUIT, notary public, then residing
in Hesperange,

published in the Mémorial C, "Recueil Spécial des Sociétés et Associations", on the 13th of June 2002, number 901,
page 43.211.

There appeared:

AtlasInvest Holding, a private limited liability company incorporated under the laws of Belgium, having its registered
address at Terhulpesteenweg 120, 1000 Brussels, Belgium and registered with the Legal Entities Register under number
0500.990.350, acting as sole shareholder of the foresaid company,

here represented by Richel VAN WEIJ.

by virtue of proxy.

The sole shareholder takes the following decisions:

First resolution

The sole shareholder decides to change article 12 of the articles of association which shall be read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of one (1) or several
class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the
Class B Managers, individually a Class B Manager). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be
revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances
and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of
this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within
the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, the
Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B
Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated
by the Board, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks
to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and
remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the
managers present or represented.»

Second resolution

The sole shareholder revokes all managers and decides to appoint as managers:

as *Class A Managers*:

Walter VAN CAUWENBERGE, born on the 9th June 1957 in Mechelen (Belgium), professionally residing in B-1000
Brussels, 120 Chaussée de la Hulpe.

Ruben CLEMENT, born on the 11th November 1974 in Roeselare (Belgium), professionally residing in B-1000 Brussels,
120 Chaussée de la Hulpe.

As Class B Managers:

Wim RITS, born on 14th June 1970 in Merksem (Belgium), residing professionally in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Freddy DE PETTER, born on 29th August 1958 in Berchem (Belgium), residing professionally in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le deux octobre

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée

QUA PATET ORBIS BV S.à.r.l

une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à L-2540 LUXEMBURG, 15, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 86.420,

constituée suivant acte reçu par Maître Gerard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 14 février 2002, publié au Mémorial C, "Recueil Spécial des Sociétés et Associations", en date du 13 juin 2002, numéro 901, page 43.211

A COMPARU A CET EFFET:

AtlasInvest Holding, a une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au Terhulpesteenweg 120, 1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales sous le numéro 0500.990.350,

ici représentée par Richel VAN WEIJ.

en vertu d'une procuration sous seing privé.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'article 12 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, lequel sera alors composé de un ou plusieurs gérants de classe A et de un ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s) de la Société. Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, pour quelque raison que ce soit par décision de l'associé unique ou des associés.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B respectivement par la signature de toutes personnes auxquelles le conseil de gérance a donné de tels pouvoirs, le tout dans les limites des pouvoirs leur accordés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

161246

Deuxième résolution

L'associé unique révoque tous les gérants actuellement en fonction et nomme à la fonction de gérants:

Comme gérants de classe A:

Walter VAN CAUWENBERGE, né le 9 juin 1957, à Mechelen (Belgique), demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 120 Chaussée de la Hulpe

Ruben CLEMENT, né le 11 novembre 1974, à Roeselare (Belgique), demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 120 Chaussée de la Hulpe

Comme gérants de classe B:

Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen

Freddy DE PETTER, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique), demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signés: R. VAN WEIJ, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13671. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Releveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161032/130.

(140182528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Marlin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 110.597.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014159877/10.

(140181852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

STEG LBG 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.171.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2014 NBIM Karl LBG1 S.à r.l. a cédé 1 (une) part sociale qu'elle détenait dans la Société à NBIM GP 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B189.553.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014160154/17.

(140180263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

T.I. Finitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.746.

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Par devant Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Monsieur Maurice ELZ, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-8140 BRIDEL, 88C, route de Luxembourg, ici représenté par Maître Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 octobre 2014;

- Monsieur Frank WAGNER, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-8140 BRIDEL, 88C, route de Luxembourg, ici représenté par Maître Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 octobre 2014;

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois TOP-PROM S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8140 BRIDEL, 88, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 135457, ici représentée par Maître Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 octobre 2014;

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, détiennent les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 160 EUR (cent soixante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société T.I. FINITIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 BRIDEL, 88, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 85746, constituée le 28 janvier 2002, suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 16 mai 2002, n° 745.

Les comparants, représentés comme ci-avant, déclarant avoir parfaite connaissance de l'unique résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder à une refonte complète des Statuts, laquelle sera reprise intégralement dans la décision y afférente de l'Assemblée, et

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, la décision suivante a été prise:

Résolution unique

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**«STATUTS COORDONNES
AU 9 OCTOBRE 2014****Art. 1^{er}. Forme Sociale.**

1.1 Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

1.2 Si et aussi longtemps que plusieurs Associés (les «Associés») détiennent l'intégralité des Parts (telles que définies ci-après), la Société existera sous la forme d'une société à plusieurs Associés. A tout moment, les Associés peuvent prendre toutes mesures appropriées pour instaurer un caractère unipersonnel de la Société conformément à la Loi de 1915, moyennant lesquelles la Société sera soumise aux dispositions légales applicables en la matière. A tout moment, l'associé unique restant (l'«Associé Unique») pourra s'associer à un ou plusieurs autres Associés pour restaurer le caractère à plusieurs Associés de la Société.

Art. 2. Dénomination Sociale. La Société a pour dénomination sociale «T.I. FINITIONS S.à r.l.».

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier, d'administrateur de biens et/ou de syndic de copropriété et toutes autres activités commerciales connexes ou utiles au prédit objet social, notamment l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la mise en valeur, la gestion, la location, la construction, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, seule ou en association, de tous

biens immobiliers et de manière générale toutes les activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

3.2 La Société a également pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou par tout autre moyen.

3.3 La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et tous autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4 La Société peut emprunter sous toute forme sauf par voie d'offre publique notamment par voie de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou dans l'intérêt d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, capital, prêts, avances hypothèques ou autres garanties.

3.5 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers, au sens large du terme, et notamment à toutes les actions, parts, valeurs mobilières considérées comme des actions, les parts et actions de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres instruments de dette, les certificats de dépôt, bons de caisse et instruments négociables, les titres conférant le droit d'acquérir des parts, actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs immobilières; tous les instruments relatifs à des actifs financiers sous-jacents, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, à des métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, à des créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.6 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement sans pour autant exercer une activité réglementée.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Bridel commune de KOPSTAL.

4.2 Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, ce siège social pourra être transféré provisoirement sur simple décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effets sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

4.4 Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

4.5 La Société peut ouvrir des bureaux, agences, filiales ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est établie pour une durée indéterminée.

5.2 La société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits uniques, de l'incapacité de l'insolvabilité, de la faillite ou de toute autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 16.000.-EUR (seize mille euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 160.-€ EUR (cent soixante euros) chacune (Ci-après désignée ensemble les «Parts» et chacune désignée comme une «Part»).

6.2 Le capital social ne pourra pas être souscrit par plus de quarante (40) associés sauf en cas de transmission de parts sociales pour cause de mort ou de liquidation conjugale.

6.3 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Chaque Part donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts existantes.

7.2 Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis.

7.3 La Société peut acquérir ses propres Parts sous les limites établies par la Loi de 1915. La Société ne peut, directement ou indirectement par le biais d'un prêt, de garantie, la fourniture de sûretés ou autre, donner toutes aides financières aux fins de l'acquisition effective ou future par tout tiers des Parts de la Société, sans pour autant que les présents Statuts n'interdisent les opérations expressément admises conformément à la Loi de 1915.

7.4 L'Associé(s) peut/peuvent décider de créer différentes classes de Parts, dénommées Parts Ordinaires et Parts Préférentielles. Les Parts Ordinaires et Préférentielles peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux exigences légales et aux dispositions des présents Statuts. Sans préjudice quant aux dispositions légales en vigueur, les différentes classes de Parts auront les caractéristiques telles que prévues par les présents Statuts et toute création de nouvelles classes de Parts à n'importe quel moment, auront des caractéristiques telles que déterminées dans les résolutions décidant de la création de telles classes de Parts.

7.5 Tout montant de prime d'émission versé en complément de la valeur nominale des Parts, sera alloué à une réserve de prime d'émission qui est à libre disposition de L'associé Unique, ou le cas échéant de l'Assemblée Générale des Associés. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 8. Cession des Parts.

8.1 Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

8.2 Aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable en Assemblée Générale des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, conformément à la Loi de 1915.

8.3 En cas de pluralité d'Associés, aucune Part ne peut être transmise pour cause de mort d'un Associé, à des non Associés, en ce compris les héritiers réservataires ou le conjoint survivant sinon à la condition expresse que la transmission ne s'effectue qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les soixante-quinze pour cent (75%) des droits des Associés survivants conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

8.4 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers d'un Associé ne sont pas autorisés, pour quelque raison que ce soit, d'exiger la mise sous scellés des biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent se référer aux comptes annuels, respectivement aux décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés.

8.5 Les cessions de Parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

8.6 Les cessions de Parts ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. Gérance.

9.1 La société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non. Si aucune durée du mandat n'est spécifiée, le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) pour une période indéterminée. Le(s) gérant(s) peut/peuvent être réélu(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent également être révoqué(s) ad nutum à tout moment (sans motif et/ou sans indemnité).

9.2 Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par une décision de l'assemblée générale des Associés prise à la majorité simple, le cas échéant par l'Associé Unique qui détermine ses/leurs pouvoirs et le terme de son/leurs mandat(s).

9.3 A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

9.4 Dans l'exercice de ses fonctions, un Gérant ne contracte aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 10. Assemblées Générales.

10.1 Dans le cas où il n'y a qu'un seul Associé, l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'Assemblée Général des Associés.

10.2 Les Réunions des Associés doivent être convoquées au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée par courrier recommandé adressé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés détenu par la Société. Si la totalité du capital social est représentée à l'Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.3 Pour le calcul du quorum et la majorité, chaque Associé peut participer à n'importe quelle Réunion des Associés par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les Actionnaires d'être identifiés et de participer de façon effective et permanente à la Réunion. La participation à une Réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à de telles réunions, à condition qu'au moins un Associé ou son représentant soit physiquement présent au siège social de la Société. Une Réunion tenue en utilisant de tels moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège social de la Société.

10.4 Dans le cas où et pour autant que la Société a plus de 25 Associés, l'Assemblée Générale Ordinaire sera tenue le premier lundi du mois de février. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, la réunion sera tenue immédiatement le jour ouvrable après.

Art. 11. Résolutions des Associés.

11.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives et a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il détient et peut valablement agir à tout Assemblée des Associés par une procuration spéciale.

11.2 Les décisions des Associés sont prises par voie circulaire (dans les limites fixées par la loi) ou lors des Assemblées, dans les formes et selon la/les majorité(s) telle(s) que prescrite(s) par la Loi de 1915. Toute Assemblée des Associés régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valablement prise représente l'ensemble des Associés.

11.3 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du ou des Gérants sont prises par l'Associé Unique ou les Associés. Les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises par des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée. Lors de cette seconde Assemblée, les décisions seront prises à la majorité des votes des Associés quel que soit le pourcentage du capital social y représenté. Toutefois, les décisions décidant de modifier les Statuts doivent être prises à la majorité des Associés représentant au moins soixante-cinq pour cent (75%) du capital social.

11.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu au siège social de la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de satisfaire les conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, le ou les Gérants dressent un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires selon les prescriptions légales en vigueur.

Art. 14. Inventaire. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Distribution des profits.

15.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales applicables, chaque année, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans la Société. Toutefois, l'Associé Unique, le cas échéant les Associés, peuvent décider, par vote à la majorité prévue conformément aux dispositions légales applicables, que le bénéfice, déduction faite de la réserve légale, soit reporté ou transféré à une réserve spéciale disponible.

15.3 L'Associé Unique, ou les Associés sur recommandation du ou des Gérants, peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. La décision de distribuer les dividendes intérimaires pourra être prise uniquement sur base de comptes intérimaires (bilan et compte de profits et pertes) apportant la preuve que la Société dispose de fonds distribuables suffisants pour financer la distribution. Si dans le cas où la législation luxembourgeoise devait prévoir que la gérance peut décider la distribution de dividendes intérimaires, les présents Statuts donnent pouvoir au(x) Gérant(s) de procéder à une telle distribution selon les dispositions légales applicables.

15.4 Le montant susceptible d'être distribué comme dividendes intérimaires n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

15.5 La réserve de prime d'émission pourra être distribuée à l'Associé Unique, respectivement aux Associés sur résolutions/décisions de l'Assemblée Générale des Associés, respectivement de l'Associé Unique. Les résolutions écrites de l'Associé Unique, respectivement l'Assemblée Générale des Associés pourront décider d'affecter n'importe quel montant de la réserve de prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé Unique ou de l'un des Associés.

16.2 Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolutions valablement prises par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux conditions de vote requis pour la modification des présents Statuts.

16.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, Gérants ou non et toute personne physique ou morale nommées par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique, qui déterminera ses/leurs pouvoirs et son/leurs émoluments(s). Sauf

décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, les Associés ou l'Associé Unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur notamment la Loi de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 1.200.-Eur.

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement desdits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, et année qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: DI STEFANO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/10/2014. Relation: EAC/2014/13771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16/10/2014.

Référence de publication: 2014161090/244.

(140182903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and fourteen;

on the twenty-sixth day of the month of September;

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of PO Participations S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131555 (the "Company") and, incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 September 2007, which articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13 October 2007, number 2298, page 110270. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 February 2014, published in the Memorial, number 1187 on 9 May 2014.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as Chairman Mr Marc-Olivier Laurent, residing professionally in London, United Kingdom.

The chairman appointed as Secretary Mr Augustin de Longeaux, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mr Julien Mengozzi, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

1. the names of the shareholders present at the meeting or represented at the Meeting by proxies (together the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *ne varietur* with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary;

2. the attendance list shows that the 118,921,364 shares, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed;

3. all the shareholders of the Company being present or represented at the Meeting, and all the shareholders of the Company having stated that they have been informed of the agenda of the Meeting, the Meeting is held without prior notice; and

4. the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of all the class A tracking shares into ordinary shares and cancellation of the class A tracking shares class;

2. Amendment to the corporate purpose of the Company in order for the Company to act as alternative investment fund manager governed by the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers and as management company of undertakings for collective investment in transferable securities governed by Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is the collective portfolio management within the meaning of Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 (as amended) relating to undertakings for collective investment ("UCI Law") of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorized pursuant to Directive 2009/65 EC (as amended) and other Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment ("UCIs") which are not covered by this Directive 2009/65 EC and for which the Company is subject to prudential supervision but the units of which cannot be marketed in other Member States of the European Union under Directive 2009/65/EC. The Company may, in accordance with the UCI Law, and more specifically article 101 (2) and Annex II of the UCI Law, perform the activity of management of UCITS, which encompasses i) portfolio management, ii) administration services, including legal and fund management accounting services, customer inquiries, valuation of the portfolio and pricing of the units/ shares (including tax returns), regulatory compliance monitoring, maintenance of the unit/ shareholder register, distribution of income, unit/shares issues and repurchase, contract settlements (including certificate dispatch) and record keeping, as well as iii) marketing of UCITS.

In addition to the foregoing, the purpose of the Company is also to act, in accordance with the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law"), as alternative investment fund manager ("AIFM") within the meaning of Directive 2011/61/EU and Chapter 2 of the AIFM Law. The Company shall, in accordance with the AIFM Law, and more specifically Annex I of the AIFM Law, perform the activities of risk management and portfolio management for the account and in the best interests of the alternative investment funds it manages as AIFM (the "AIFs"). The Company may additionally perform the following services for the AIFs it manages: i) administration services, including legal and fund management accounting services, customer inquiries, valuation and pricing (including tax returns), regulatory compliance monitoring, maintenance of the unit-/shareholder register, distribution of income, unit/shares issues and redemptions, contract settlements (including certificate dispatch) and record keeping, ii) marketing, and iii) other activities related to the assets of the AIFs, such as defined in Annex I of the AIFM Law.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of AIFs, UCITS and other UCIs. In particular, it may, always in compliance with and within the limits laid down by applicable laws and regulations, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property or real estate assets and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the AIFs, UCITS and other UCIs, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the AIFs, UCITS and other UCIs and the holders of units or shares of the AIFs, UCITS and other UCIs all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the AIFs UCITS and other UCIs. The Company may further incorporate and/or acquire shares or other securities in or issued by any of its subsidiary companies for the account of the AIFs, UCITS and other UCIs managed or prospectively managed by it. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth but to the largest extent permitted by, the provisions of Chapter 15 of the UCI Law as well as the AIFM Law.;"

3. Amendment of article 13 of the articles of incorporation of the Company in order to provide for the appointment of one or several réviseur(s) d'entreprises agréé(s) by the general meeting of shareholders;

4. Restatement of the articles of incorporation;

5. Acknowledgment of the resignation of two category B directors;

6. Appointment of two category B directors;

7. Power of attorney.

The Shareholders declare and request the undersigned notary to act that, after deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to convert all the class A tracking shares of the Company, representing one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) class A tracking shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to cancel the class A tracking shares class.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the corporate purpose of the Company in order for the Company to act as alternative investment fund manager governed by the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers and as management company of undertakings for collective investment in transferable securities governed by Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is the collective portfolio management within the meaning of Chapter 15 of the UCI Law of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorized pursuant to Directive 2009/65/EC (as amended) and other Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment ("UCIs") which are not covered by this Directive 2009/65/EC and for which the Company is subject to prudential supervision but the units of which cannot be marketed in other Member States of the European Union under Directive 2009/65/EC. The Company may, in accordance with the UCI Law, and more specifically article 101 (2) and Annex II of the UCI Law, perform the activity of management of UCITS, which encompasses i) portfolio management, ii) administration services, including legal and fund management accounting services, customer inquiries, valuation of the portfolio and pricing of the units/ shares (including tax returns), regulatory compliance monitoring, maintenance of the unit/ shareholder register, distribution of income, unit/shares issues and repurchase, contract settlements (including certificate dispatch) and record keeping, as well as iii) marketing of UCITS.

In addition to the foregoing, the purpose of the Company is also to act, in accordance with the AIFM Law, as alternative investment fund manager ("AIFM") within the meaning of Directive 2011/61/EU and Chapter 2 of the AIFM Law. The Company shall, in accordance with the AIFM Law, and more specifically Annex I of the AIFM Law, perform the activities of risk management and portfolio management for the account and in the best interests of the alternative investment funds it manages as AIFM (the "AIFs"). The Company may additionally perform the following services for the AIFs it manages:

i) administration services, including legal and fund management accounting services, customer inquiries, valuation and pricing (including tax returns), regulatory compliance monitoring, maintenance of the unit-/shareholder register, distribution of income, unit/shares issues and redemptions, contract settlements (including certificate dispatch) and record keeping, ii) marketing, and iii) other activities related to the assets of the AIFs, such as defined in Annex I of the AIFM Law.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of AIFs, UCITS and other UCIs. In particular, it may, always in compliance with and within the limits laid down by applicable laws and regulations, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property or real estate assets and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the AIFs, UCITS and other UCIs, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the AIFs, UCITS and other UCIs and the holders of units or shares of the AIFs, UCITS and other UCIs all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the AIFs UCITS and other UCIs. The Company may further incorporate and/or acquire shares or other securities in or issued by any of its subsidiary companies for the account of the AIFs, UCITS and other UCIs managed or prospectively managed by it. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth but to the largest extent permitted by, the provisions of Chapter 15 of the UCI Law as well as the AIFM Law."

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 13 to the Articles of the Company in order to provide for the appointment of one or several réviseur(s) d'entreprises agréé(s) by the general meeting of shareholders;

Fourth resolution

Consequently, the Shareholders RESOLVE to fully restate the Articles of the Company in order to reflect the amendments adopted by the Meeting, which shall henceforth read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of "PO Participations S.A." (the "Company") governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), by the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "UCI Law"), by the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the municipality of Luxembourg by a decision of the Board of Directors or by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the collective portfolio management within the meaning of Chapter 15 of the UCI Law of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorized pursuant to Directive 2009/65/EC (as amended) and other Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment ("UCIs") which are not covered by this Directive 2009/65/EC and for which the Company is subject to prudential supervision but the units of which cannot be marketed in other Member States of the European Union under Directive 2009/65/EC. The Company may, in accordance with the UCI Law, and more specifically article 101 (2) and Annex II of the UCI Law, perform the activity of management of UCITS, which encompasses i) portfolio management, ii) administration services, including legal and fund management accounting services, customer inquiries, valuation of the portfolio and pricing of the units/ shares (including tax returns), regulatory compliance monitoring, maintenance of the unit/ shareholder register, distribution of income, unit/shares issues and repurchase, contract settlements (including certificate dispatch) and record keeping, as well as iii) marketing of UCITS.

In addition to the foregoing, the purpose of the Company is also to act, in accordance with the AIFM Law, as alternative investment fund manager ("AIFM") within the meaning of Directive 2011/61/EU and Chapter 2 of the AIFM Law. The Company shall, in accordance with the AIFM Law, and more specifically Annex I of the AIFM Law, perform the activities of risk management and portfolio management for the account and in the best interests of the alternative investment funds it manages as AIFM (the "AIFs"). The Company may additionally perform the following services for the AIFs it manages: i) administration services, including legal and fund management accounting services, customer inquiries, valuation and pricing (including tax returns), regulatory compliance monitoring, maintenance of the unit-/shareholder register, distribution of income, unit/shares issues and redemptions, contract settlements (including certificate dispatch) and record keeping, ii) marketing, and iii) other activities related to the assets of the AIFs, such as defined in Annex I of the AIFM Law.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of AIFs, UCITS and other UCIs. In particular, it may, always in compliance with and within the limits laid down by applicable laws and regulations, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property or real estate assets and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the AIFs, UCITS and other UCIs, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the AIFs, UCITS and other UCIs and the holders of units or shares of the AIFs, UCITS and other UCIs all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the AIFs UCITS and other UCIs. The Company may further incorporate and/or acquire shares or other securities in or issued by any of its subsidiary companies for the account of the AIFs, UCITS and other UCIs managed or prospectively managed by it. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth but to the largest extent permitted by, the provisions of Chapter 15 of the UCI Law as well as the AIFM Law.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at one hundred and eighteen million nine hundred twenty-one thousand three hundred and sixty-four Euros (EUR 118,921,364.-), divided into one hundred and eighteen million nine hundred twenty-one thousand three hundred and sixty-four (118,921,364.-) shares all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company will issue shares in registered form only.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The shares of the Company are freely transferable.

Art. 6. The authorized capital of the Company is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) represented by five hundred million (500,000,000) shares having a par value of one Euro each (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the incorporation date of the Company, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares without reserving to the existing shareholders any kind of pre-emption or preferential subscription right.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article 6 of the Articles shall be amended accordingly.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a Board of Directors (the "Board of Directors"), divided into two categories, respectively denominated "Category A Director(s)" and "Category B Director(s)". The directors need not be shareholders and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The term and the remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors of the Company.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director. Any decisions taken by the board of directors shall require a simple majority including at least the favourable vote of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 10. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 of the Articles.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to two or more officers, who need not be directors or shareholders of the Company.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Auditing

Art. 13. The operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be audited by one or several réviseur(s) d'entreprises agréé(s), appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday of the month of September of each year at 12:30 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting. Shareholders' meetings shall be convened by the Board of Directors, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least five days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address on record in the register of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first of April and shall terminate on the thirty first of March of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provision

Art. 18. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Companies Law, the UCI Law and the AIFM Law.

Fifth resolution

The Shareholders ACKNOWLEDGE the terms and conditions of the resignation letters submitted by Mr. Alain Heinz dated 26 September 2014 and by Mr. Alain Peigneux dated 26 September 2014 and of their resignation as category B directors of the Company, with effect as of 26 September 2014 at the close of the meeting of the board of directors of the Company that will be held on the same day, as evidenced by their letter of resignation. Full discharge is granted to the resigning class B directors for the execution of their mandate.

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE to appoint the following persons as category B directors of the Company, with effect as of 26 September 2014 and for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 March 2015:

- Mr. Francis Carpenter, director of companies, born on 8 January 1943 in Adlington Hall, Macclesfield, Cheshire, United-Kingdom, and professionally residing at 11, rue d'Orange, L-2267, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Jean de Courrèges, director of companies, born on 16 December 1952 in Toulouse, France and professionally residing at European Banking and Business Center, 6B route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVE to authorize and empower any clerk or employee of the undersigned notary, acting individually, with full power of substitution to execute and deliver, under his/her/its sole signature, on behalf of the

Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it, have been estimated at about NINE HUNDRED SIXTY-FIVE EUROS (EUR 965,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze;

le vingt-sixième jour de septembre;

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PO Participations S.A., une société anonyme régie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Place d'Armes L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131555 (la "Société"), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 7 septembre 2007, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 13 octobre 2007, numéro 2298, page 110270. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 7 février 2014, publié au Mémorial.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Monsieur Marc-Olivier Laurent, demeurant professionnellement à Londres, Royaume-Uni.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance Monsieur Augustin de Longeaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Julien Mengozzi, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

1. les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'Assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire;

2. la liste de présence montre que les 118.921.364 actions représentant la totalité des actions de la Société sont présentes à l'Assemblée ou représentées par des mandataires. Tous les Actionnaires ont déclaré qu'ils avaient été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation;

3. tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à l'Assemblée, et tous les actionnaires de la Société ayant déclaré avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans avis de convocation;

4. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de toutes les actions traçantes de catégorie A en actions ordinaires et annulation de la classe actions traçantes de catégorie A;

2. Amendement de l'objet social de la Société afin pour la Société d'agir comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs régi par la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et comme société de gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières régie par le Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, lequel est désormais rédigé comme suit:

"L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille au sens du Chapitre 15 de la LOI OPC d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers ("OPCVM") autorisés en vertu de la Directive

2009/65/CE (telle que modifiée) ainsi que d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers ("OPC") non couverts par cette Directive 2009/65/CE et pour lesquels la Société est soumise à une surveillance prudentielle et dont les parts ne peuvent être commercialisées dans d'autres Etats Membres de l'Union Européenne en vertu de la Directive 2009/65/CE. La Société peut, conformément à la Loi OPC, et plus spécifiquement, à l'article 101 (2) et à l'Annexe II de la Loi OPC, exercer des activités de gestion d'OPCVM, incluant i) la gestion de portefeuille, ii) les services d'administration, y compris les services juridiques et de gestion comptable des fonds, les demandes de renseignements des clients, l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des parts/actions (y compris les déclarations fiscales), le contrôle du respect des dispositions réglementaires, la tenue du registre des associés/actionnaires, la répartition des revenus, l'émission et le rachat de parts/actions, le règlement des contrats (y compris l'envoi de certificats) et l'enregistrement et la conservation des opérations, ainsi que iii) la commercialisation d'OPCVM.

Outre ce qui précède, l'objet de la Société est également d'agir, conformément à la Loi GFIA, comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA") au sens de la Directive 2011/61/EU et du Chapitre 2 de la Loi GFIA. La Société doit, conformément à la Loi GFIA, et plus spécifiquement à l'Annexe I de la Loi GFIA, exercer les activités de gestion des risques et de gestion portefeuille pour le compte et dans le meilleur intérêt des fonds d'investissement alternatifs qu'elle gère en qualité de GFIA (les "FIAs"). La Société peut également fournir les services suivants pour les FIAs qu'elle gère: i) services d'administration, y compris services juridiques et de gestion comptable de fonds, demandes de renseignements des clients, évaluation et détermination du valeur (y compris les déclarations fiscales), contrôle du respect des dispositions réglementaires, tenue du registre des associés/actionnaires, répartition des revenus, émission et rachat de parts/actions, règlement des contrats (y compris envoi de certificats) et enregistrement et conservation des opérations, ii) commercialisation, et iii) autres activités liées aux actifs des FIAs, telles que définies dans l'Annexe I de la Loi GFIA.

La Société peut exercer toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion de FIAs, OPCVM et autres OPCs. En particulier, elle peut, toujours en conformité avec et dans les limites prescrites par les lois et réglementations applicables, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière, tout actif ou bien immobilier et, plus généralement, tout actif constituant un investissement autorisé pour les FIAs, OPCVM et autres OPCs, procéder à ou initier tout enregistrement et transfert pour son compte ou pour le compte de tiers dans le registre des actions et dettes de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer, aux noms de FIAs, OPCVM et autres OPCs et aux noms des porteurs de parts ou d'actions de FIAs, OPCVM et autres OPCs, tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des FIAs, OPCVM et autres OPCs. La Société peut par ailleurs créer et/ou acquérir des actions et autres titres dans ou émis par l'une quelconque de ses filiales pour le compte des FIAs, OPCVM et autres OPCs qu'elle gère. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas limitatifs, mais seulement déclaratifs.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou considérée utile et/ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, s'inscrivant, cependant, dans les limites les plus larges permises par les dispositions du Chapitre 15 de la Loi OPC ainsi que par celles de la Loi GFIA."

3. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de prévoir la désignation d'un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) par l'assemblée générale des actionnaires;

4. Modification des statuts;

5. Constatation de la démission de deux administrateurs de catégorie B;

6. Désignation de deux administrateurs de catégorie B;

7. Délégation de pouvoir;

Les Actionnaires déclarent et requièrent le notaire soussigné d'acter que, après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires DECIDENT de convertir tous les actions traçantes de catégorie A de la Société, représentant un million cent cinquante mille (1,150,000) actions traçantes de catégorie A avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, en un million cent cinquante mille (1,150,000) actions ordinaires de la Société avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et d'annuler la classe actions traçantes de catégorie A.

Seconde résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'amender l'objet social de la Société afin pour la Société d'agir comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs régi par la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et comme société de gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières régie par le Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, lequel est désormais rédigé comme suit:

"L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille au sens du Chapitre 15 de la LOI OPC d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers ("OPCVM") autorisés en vertu de la Directive 2009/65/CE (telle que modifiée) ainsi que d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers ("OPC") non couverts par cette Directive 2009/65/CE et pour lesquels la Société est soumise à une surveillance prudentielle et dont les parts ne peuvent être commercialisées dans d'autres Etats Membres de l'Union Européenne en vertu

de la Directive 2009/65/CE. La Société peut, conformément à la Loi OPC, et plus spécifiquement, à l'article 101 (2) et à l'Annexe II de la Loi OPC, exercer des activités de gestion d'OPCVM, incluant i) la gestion de portefeuille, ii) les services d'administration, y compris les services juridiques et de gestion comptable des fonds, les demandes de renseignements des clients, l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des parts/actions (y compris les déclarations fiscales), le contrôle du respect des dispositions réglementaires, la tenue du registre des associés/actionnaires, la répartition des revenus, l'émission et le rachat de parts/actions, le règlement des contrats (y compris l'envoi de certificats) et l'enregistrement et la conservation des opérations, ainsi que iii) la commercialisation d'OPCVM.

Outre ce qui précède, l'objet de la Société est également d'agir, conformément à la Loi GFIA, comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA") au sens de la Directive 2011/61/EU et du Chapitre 2 de la Loi GFIA. La Société doit, conformément à la Loi GFIA, et plus spécifiquement à l'Annexe I de la Loi GFIA, exercer les activités de gestion des risques et de gestion portefeuille pour le compte et dans le meilleur intérêt des fonds d'investissement alternatifs qu'elle gère en qualité de GFIA (les "FIAs"). La Société peut également fournir les services suivants pour les FIAs qu'elle gère: i) services d'administration, y compris services juridiques et de gestion comptable de fonds, demandes de renseignements des clients, évaluation et détermination du valeur (y compris les déclarations fiscales), contrôle du respect des dispositions réglementaires, tenue du registre des associés/actionnaires, répartition des revenus, émission et rachat de parts/actions, règlement des contrats (y compris envoi de certificats) et enregistrement et conservation des opérations, ii) commercialisation, et iii) autres activités liées aux actifs des FIAs, telles que définies dans l'Annexe I de la Loi GFIA.

La Société peut exercer toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion de FIAs, OPCVM et autres OPCs. En particulier, elle peut, toujours en conformité avec et dans les limites prescrites par les lois et réglementations applicables, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière, tout actif ou bien immobilier et, plus généralement, tout actif constituant un investissement autorisé pour les FIAs, OPCVM et autres OPCs, procéder à ou initier tout enregistrement et transfert pour son compte ou pour le compte de tiers dans le registre des actions et dettes de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer, aux noms de FIAs, OPCVM et autres OPCs et aux noms des porteurs de parts ou d'actions de FIAs, OPCVM et autres OPCs, tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des FIAs, OPCVM et autres OPCs. La Société peut par ailleurs créer et/ou acquérir des actions et autres titres dans ou émis par l'une quelconque de ses filiales pour le compte des FIAs, OPCVM et autres OPCs qu'elle gère. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas limitatifs, mais seulement déclaratifs.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou considérée utile et/ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, s'inscrivant, cependant, dans les limites les plus larges permises par les dispositions du Chapitre 15 de la Loi OPC ainsi que par celles de la Loi GFIA."

Troisième résolution

Les Actionnaires DECIDENT de modifier l'article 13 des Statuts de la Société afin de prévoir la désignation d'un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) par l'assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution

Les Actionnaires DECIDENT par conséquent de modifier les Statuts de la Société afin de refléter les amendements décidés par l'Assemblée, lesquels sont désormais rédigés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PO Participations S.A." (la "Société"), soumise aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés"), de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la "Loi OPC"), de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi GFIA"), ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège social avec l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, en revanche, aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille au sens du Chapitre 15 de la LOI OPC d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers ("OPCVM") autorisés en vertu de la Directive

2009/65/CE (telle que modifiée) ainsi que d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers ("OPC") non couverts par cette Directive 2009/65/CE et pour lesquels la Société est soumise à une surveillance prudentielle et dont les parts ne peuvent être commercialisées dans d'autres Etats Membres de l'Union Européenne en vertu de la Directive 2009/65/CE. La Société peut, conformément à la Loi OPC, et plus spécifiquement, à l'article 101 (2) et à l'Annexe II de la Loi OPC, exercer des activités de gestion d'OPCVM, incluant i) la gestion de portefeuille, ii) les services d'administration, y compris les services juridiques et de gestion comptable des fonds, les demandes de renseignements des clients, l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des parts/actions (y compris les déclarations fiscales), le contrôle du respect des dispositions réglementaires, la tenue du registre des associés/actionnaires, la répartition des revenus, l'émission et le rachat de parts/actions, le règlement des contrats (y compris l'envoi de certificats) et l'enregistrement et la conservation des opérations, ainsi que iii) la commercialisation d'OPCVM.

Outre ce qui précède, l'objet de la Société est également d'agir, conformément à la Loi GFIA, comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA") au sens de la Directive 2011/61/EU et du Chapitre 2 de la Loi GFIA. La Société doit, conformément à la Loi GFIA, et plus spécifiquement à l'Annexe I de la Loi GFIA, exercer les activités de gestion des risques et de gestion portefeuille pour le compte et dans le meilleur intérêt des fonds d'investissement alternatifs qu'elle gère en qualité de GFIA (les "FIAs"). La Société peut également fournir les services suivants pour les FIAs qu'elle gère: i) services d'administration, y compris services juridiques et de gestion comptable de fonds, demandes de renseignements des clients, évaluation et détermination du valeur (y compris les déclarations fiscales), contrôle du respect des dispositions réglementaires, tenue du registre des associés/actionnaires, répartition des revenus, émission et rachat de parts/actions, règlement des contrats (y compris envoi de certificats) et enregistrement et conservation des opérations, ii) commercialisation, et iii) autres activités liées aux actifs des FIAs, telles que définies dans l'Annexe I de la Loi GFIA.

La Société peut exercer toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion de FIAs, OPCVM et autres OPCs. En particulier, elle peut, toujours en conformité avec et dans les limites prescrites par les lois et réglementations applicables, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière, tout actif ou bien immobilier et, plus généralement, tout actif constituant un investissement autorisé pour les FIAs, OPCVM et autres OPCs, procéder à ou initier tout enregistrement et transfert pour son compte ou pour le compte de tiers dans le registre des actions et dettes de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer, aux noms de FIAs, OPCVM et autres OPCs et aux noms des porteurs de parts ou d'actions de FIAs, OPCVM et autres OPCs, tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des FIAs, OPCVM et autres OPCs. La Société peut par ailleurs créer et/ou acquérir des actions et autres titres dans ou émis par l'une quelconque de ses filiales pour le compte des FIAs, OPCVM et autres OPCs qu'elle gère. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas limitatifs, mais seulement déclaratifs.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou considérée utile et/ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, s'inscrivant, cependant, dans les limites les plus larges permises par les dispositions du Chapitre 15 de la Loi OPC ainsi que par celles de la Loi GFIA.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent dix-huit millions neuf cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 118.921.364.-), divisé en cent dix-huit millions neuf cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quatre (118.921.364) actions d'une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1.-).

La Société n'émettra que des actions nominatives.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit selon les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, selon les conditions prévues par la loi.

Les actions de la Société sont librement transmissibles.

Art. 6. Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent millions euros (EUR 500.000.000.-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions, ayant une valeur nominale de un euro chacune (EUR 1.-).

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date constitution de la Société, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit de préemption ou de souscription préférentiel.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les actions seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil d'Administration de la Société selon les termes des garanties (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions,

obligations, titres de dette ou instruments similaires), obligations convertibles, titres de dette ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou l'entière de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 des Statuts sera modifié en conséquence.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un Conseil d'Administration (le "Conseil d'Administration"), divisés en deux catégories, nommés respectivement "Administrateur(s) de Catégorie A" et "Administrateur(s) de Catégorie B". Les administrateurs peuvent être associés ou non, et sont nommés pour une période qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui peut à tout moment les destituer.

La durée et la rémunération, le cas échéant, sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le requièrent.

Il sera donné à tous les administrateurs un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, courrier électronique ou télécopie.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'Article 11 des présents Statuts.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à deux ou plusieurs dirigeants, qui ne seront pas nécessairement administrateurs ou actionnaires de la Société.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Révision des comptes

Art. 13. Les opérations de la Société, sa situation financière et ses comptes seront audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de septembre de chaque année à 12 heures 30. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des actionnaires de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents Statuts.

Chaque action confère une voix à son titulaire. Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration écrite en original, par télécopie, télégramme, courrier électronique ou télex.

Sauf exigences contraires par la loi ou les présents Statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des actionnaires par une majorité simple des personnes présentes et votants.

Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par les dispositions légales.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, de la Loi OPC et de la Loi GFIA.

Cinquième résolution

Les Actionnaires CONSATENT les termes et conditions des lettres de démission soumises par Monsieur Alain Heinz en date du 26 septembre 2014 et par Monsieur Alain Peigneux en date du 26 septembre 2014 et leur démission comme administrateurs de catégorie B, avec effet au 26 septembre 2014 à l'issue de la réunion du conseil d'administration de la Société devant avoir lieu le même jour, tel que cela résulte de leur lettre de démission. Les administrateurs de catégorie B démissionnant sont totalement déchargés de toute responsabilité pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

Les Actionnaires DECIDENT de désigner les personnes suivantes comme administrateurs de catégorie B de la Société, avec effet au 26 septembre 2014 et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels pour l'année prenant fin au 31 mars 2015:

- Mr. Francis Carpenter, administrateur de sociétés, né le 8 janvier 1943 à Adlington Hall, Macclesfield, Cheshire, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 11, rue d'Orange, L-2267, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Mr. Jean de Courrèges, administrateur de sociétés, né le 16 décembre 1952 à Toulouse, France et résidant professionnellement à European Banking and Business Center, 6B route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'autoriser et donner pouvoir à tout clerc ou employé du notaire soussigné, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter, délivrer, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, tout document nécessaire ou utile relative au dépôt et enregistrement requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée et le présent procès verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges, quelque soit leur forme, devant être pris en charge par la Société ou qui doivent lui être factures, ont été estimés à environ NEUF CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (EUR 965,).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, les présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M.-O. LAURENT, A. DE LONGEAUX, J. MENGOZZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45955. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161023/669.

(140182628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September,
Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the company "TYSON INTERNATIONAL HOLDING S.C.A.", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, Grand-duchy of Luxembourg on October 2nd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1155 on November 5th, 2003,

and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.255 (the "Company").

The articles of association were amended several times and most recently by a deed received by the undersigned notary on September 27th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2802 on November 19th, 2012.

The General Meeting was presided by Maître Yann PAYEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Maître Laurence LICATA, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary (the "Secretary").

The General Meeting elected as scrutineer Maître Yann PAYEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

These persons composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the Company into voluntary liquidation;
2. Examination and approval of the interim accounts of the Company as of 23 September 2014, being the liquidation opening accounts;

3. Appointment of Mr Pierre METZLER, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), in charge of conducting the liquidation proceedings;

4. Determination of the powers and remuneration of the Liquidator;

5. Decision on the termination of the mandates of (i) the general partner (gérant commandité) of the Company and of (ii) Mark Biltz ELSER, Robert Read HUDSON and Nathan Arlo HODNE as statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company (the "Statutory Auditors"), and to grant them full discharge (quitus) for the performance of their respective mandates;

6. Miscellaneous.

II. The shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolved to dissolve and to put the Company into voluntary liquidation with immediate effect (the "Company Liquidation").

Second resolution

The General Meeting resolved to approve the interim accounts of the Company as of 23 September 2014 prepared by the general partner of the Company, «TYSON AMERICAS HOLDING S.À R.L.» having its registered office at 8-10 avenue de la Gare L-1610 Luxembourg (RCS Luxembourg B 146.854), being the Company Liquidation opening accounts.

Third resolution

The General Meeting resolved to appoint Mr Pierre METZLER, born on December 28th, 1969 in Luxembourg, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as Liquidator.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Company Law").

The Liquidator shall in particular be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Luxembourg Company Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deems fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the shareholders of the Company as it deems fit.

In dealing with third parties as well as in justice, the Liquidator will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances.

To the extent necessary, the General Meeting specified that the winding-up provisions contained in the articles of association of the Company shall not apply to the Company Liquidation, as being irrelevant and each of the Shareholders, representing 100% of the share capital of the Company, declared to waive any rights they may be entitled to under these statutory provisions.

Fifth resolution

The General Meeting acknowledged and approved the immediate termination of the mandates of (i) "TYSON AMERICAS HOLDING S.À R.L.", prenamed, in its capacity of general partner of the Company and Mr. Mark Biltz ELSER, Mr. Robert Read HUDSON and Mr. Nathan Arlo HODNE as statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company (the "Statutory Auditors") and to grant them full discharge (quitus) for the performance of their respective mandates

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the Bureau and of the proxy holder representing the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the members of the Bureau and the proxy holder representing the Shareholders, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de la société «TYSON INTERNATIONAL HOLDING S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 8-10, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-duché de Luxembourg, en date du 2 octobre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155, le 5 novembre 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.255 (ci-après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2802, le 19 novembre 2012.

L'Assemblée Générale est présidée par Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Laurence LICATA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Ces personnes constituent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de mettre en liquidation volontaire la Société;
2. Examen et approbation des comptes intérimaires de la Société au 23 Septembre 2014, lesquels constituent les comptes d'ouverture de liquidation;
3. Approbation de la nomination de M. Pierre METZLER, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur») en charge de conduire les opérations de liquidation de la Société;
4. Résiliation des mandats (i) du gérant commandité de la Société de la Société et (ii) de M. Mark Biltz ELSER, M. Robert Read HUDSON et M. Nathan Arlo HODNE de leurs mandats de commissaires aux comptes de la Société (les «Commissaires aux Comptes»), et décharge à donner à ces derniers pour l'exécution de leur mandat respectif;
5. Divers.

II. Les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes adoptées à l'unanimité des voix.

161266

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de dissoudre et de prononcer la mise en liquidation volontaire de la Société avec effet immédiat (la «Liquidation de la Société»).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les comptes intermédiaires d'ouverture de la Liquidation de la Société au 23 Septembre 2014 préparés par le gérant commandité de la Société «TYSON AMERICAS HOLDING S.À R.L.» ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare L-1610 Luxembourg (RCS Luxembourg B 146.854), lesquels constituent les comptes d'ouverture de liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de nommer M. Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité de Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés»).

Le Liquidateur est en particulier autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce inclus les actes visés à l'article 145 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le Liquidateur, peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur est également autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société tel qu'il le jugera opportun.

Dans les relations avec les tiers et en justice, le Liquidateur aura, en toutes circonstances, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société.

Dans la mesure nécessaire, l'Assemblée Générale a précisé que les dispositions relatives à la procédure de dissolution/ liquidation telles que contenues dans les statuts de la Société ne seront pas mises en oeuvre à la Liquidation de la Société, ces dernières s'avérant inapplicables en l'espèce. Chacun des Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a par ailleurs déclaré renoncé à tous droits dont il serait titulaire suivant les dispositions statutaires susmentionnées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de reconnaître et d'approuver la résiliation des mandats de «TYSON AMERICAS HOLDING S.À R.L.» prénommée, en tant que gérant commandité de la Société et de M. Mark Biltz ELSER, M. Robert Read HUDSON et M. Nathan Arlo HODNE de leurs mandats de commissaires aux comptes de la Société (les «Commissaires aux Comptes») avec effet à la date du présent acte et de leur accorder décharge pleine et entière relativement à l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du Bureau et des mandataires représentant les Actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux mandataires représentant les Actionnaires, ceux-ci ont signé, avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Y. PAYEN, L. LICATA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2014. LAC/2014/44419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161096/186.

(140182831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

PSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 179.052.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of October,
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Brillant Media Services GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Am Martinszehnten 13, D-60437 Frankfurt/Main, Germany and registered with the commercial register at the local court of Frankfurt am Main under number HRB99209,

represented by Chantal KEEREMAN, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 9th October 2014.

Said power of attorney after having been signed *in* *variatur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of PSA Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*) having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on 4 July 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 4 September 2013 number 2158 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179052 (the “Company”).

II.- The current issued share capital of the Company is fixed at forty-two thousand five hundred United States Dollars and one cent (USD 42,500.01) divided into one million eight hundred eighty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (1,888,889) Class A Shares, one million one hundred eighty thousand five hundred and fifty-six (1,180,556) Class B Shares and one million one hundred eighty thousand five hundred and fifty-six (1,180,556) Class C Shares with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each (the “Existing Shares”).

III.- After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to convert the four million two hundred and fifty thousand and one (4,250,001) Existing Shares into four million two hundred and fifty thousand and one (4,250,001) ordinary shares with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert with retroactive effect on 31 July 2014 24:00 hours the share capital of the Company currently denominated in United States Dollars into Euro and to fix the Company’s issued share capital at thirty-one thousand seven hundred Euro (EUR 31,700) represented by thirty-one thousand seven hundred (31,700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by way of (i) conversion of the corporate capital currency of the Company from United States Dollars to Euro by using the official applicable exchange rate published by the European Central Bank of 31 July 2014 of USD 1.3379 = EUR 1 and (ii) the allocation of an amount of sixty-six Euro and twenty cent (EUR 66.20) to a special reserve account necessary for rounding purposes.

Third resolution

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company so as to run from 1 August to 31 July of each year, except for the current financial year which started on 1 January 2014 and will end on 31 July 2014.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to change the date of the annual general meeting of shareholders in order to fix it on the third Thursday of the month of December at 10:00 a.m. and for the first time in 2014.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company without amending the corporate object of the Company, which articles will from now on read as follows:

“Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “PSA Holdings S.A.”

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand seven hundred Euro (EUR 31,700) represented by thirty-one thousand seven hundred (31,700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote.

7.2. The Shares are in registered form.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company may be managed by one director (the “Sole Director”) or several directors, whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the “Board of Directors”, each member individually, a “Director”). In case there are several Directors, there will be two classes of Directors (class A which is composed by non Luxembourg resident Director(s) and class B which is composed by Luxembourg resident Director(s)). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and video-conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.6. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Managers.

9.8. In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the sole signature of a class A Director or by the joint signatures of a class A Director and a class B Director or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 11. Delegations.

11.1. The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

Title IV. - Supervision

Art. 12. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors (unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders) appointed by the general meeting of Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or video-conference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the third Thursday of December at 10:00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year - Allocation of profits

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company starts on the first of August and ends on the thirty-first of July of each year.

Art. 15. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law."

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre,

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Brillant Media Services GmbH, une société anonyme organisée et existante selon les lois allemandes, ayant son siège social à Am Martinszehnten 13, D-60437 Frankfurt/ Main, Allemagne et immatriculée auprès du registre commercial à la cour locale de Frankfurt sous le numéro HRB99209,

représentée par Chantal KEEREMAN, juriste, en vertu d'une procuration donnée le 9 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante, prénommée, représentée comme décrit ci-dessus l'actionnaire unique de PSA Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglister en date du 4 juillet 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 septembre 2013 numéro 2158 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 179052 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille cinq cent dollars américains et un cent (USD 42.500,01) représenté par un million huit cent quatre-vingt huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (1.888.889) actions de classe A, un million cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante-six (1.180.556) actions de classe B et un million cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante-six (1.180.556) actions de classe C d'une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (les «Actions Existantes»).

III. L'associé unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de convertir les quatre millions deux cent cinquante mille et une (4.250.001) Actions Existantes en quatre millions deux cent cinquante mille et une (4.250.001) actions ordinaires d'une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Seconde résolution

L'actionnaire unique décide de convertir avec effet rétroactif au 31 juillet 2014 à minuit le capital social de la Société actuellement libellé en dollars américains en euros et de fixer le capital social de la Société à trente et un mille sept cents euros (31.700 EUR) représenté par trente et un mille sept cents actions d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, par le biais (i) d'une conversion du capital social actuel de la Société du dollar américain à l'euro en utilisant le taux de change officiel publié par la Banque Centrale Européenne du 31 juillet 2014 de 1,3379 USD = 1 EUR et (ii) l'allocation d'un montant de soixante-six euros et vingt centimes (66,20 EUR) à un compte de réserve spéciale nécessaire pour des raisons d'arrondis.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'exercice social de la Société pour le faire courir du 1^{er} août au 31 juillet de chaque année, excepté pour l'exercice social en cours, lequel débute au 1^{er} janvier 2014 et se termine au 31 juillet 2014.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la fixer au troisième jeudi du mois de décembre à 10.00 heures et pour la première fois en 2014.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société sans modifier l'objet social de la Société, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «PSA Holdings S.A.».

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tels que définis ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre sociétés et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Elle peut de plus nantir, gager, transférer, grever ou hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédits, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. Dans le cadre de ses activités financières, la Société ne devrait pas, et pour écarter tout doute, devrait s'abstenir de conduire toutes activités réglementées du secteur financier soumises à l'obtention d'une licence ou d'une autorisation, sauf si la Société a obtenu une telle licence ou autorisation d'une autorité financière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille sept cents Euros (31.700 EUR) représenté par trente-et-un mille sept cents (31.700) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte

réalisée, pour procéder à des distributions à l'aux Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1. Chaque Action donne droit à une voix.

7.2. Les Actions sont nominatives.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur (l'«Administrateur Unique») ou plusieurs administrateurs, Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration et chaque membre individuellement, un Administrateur»). S'il y a plusieurs Administrateurs, il y aura deux classes d'Administrateurs (classe A composée d'Administrateur(s) non résidant(s) luxembourgeois et classe B composée d'Administrateur(s) résidant(s) luxembourgeois). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2. Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

9.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio-conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

9.6. En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et le même effet que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.7. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.8. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature individuelle d'un Administrateur de classe A ou par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des

décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3. Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. Délégations.

11.1. L'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Surveillance. Sauf lorsqu'en vertu de la Loi les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires (à moins qu'il n'en soit décidé différemment par l'assemblée générale des Actionnaires) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

13.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

13.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participants à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

13.6. Sauf disposition contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.7. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le troisième jeudi de décembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier août et finit le trente-et-un juillet de chaque année.

Art. 15. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. KEEREMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014161028/457.

(140182759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Triton II BondCo 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.142.

In the year two thousand and fourteen on the fourth day of September,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary meeting of the shareholders of Triton II BondCo 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand and ninety euro (EUR 31,090.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 31 August 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2412 of 27 September 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.142 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 15 March 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1396 of 13 June 2013.

The meeting was declared open at 11.21 a.m. by Me Katia Fettes, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Mélody Brunot, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Fabien Morelli, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

(ii) That the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting resolved to appoint Triton II Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand and ninety euro (EUR 31,090.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.261, as liquidator and resolved to approve the engagement terms agreed between the liquidator and the Company.

Third resolution

The general meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant, for the duration as set by him, to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.31 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour de septembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Triton II BondCo 1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-et-un mille quatre-vingt-dix euros (EUR 31.090,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant

un acte notarié en date du 31 août 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2412 du 27 septembre 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174.142 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 15 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1396 en date du 13 juin 2013.

L'assemblée générale extraordinaire a été déclarée ouverte à 11.21 heures sous la présidence de Maître Katia Fettes, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Mélody Brunot, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Fabien Morelli, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

(ii) Que les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir reçu une convocation et eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, et avoir renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer Triton II Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-et-un mille quatre-vingt-dix euros (EUR 31.090,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.261, comme liquidateur, et a décidé d'approuver les modalités du mandat convenu entre le liquidateur et la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.31 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Fettes, M. Brunot, F. Morelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2014. REM/2014/1885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161095/150.

(140182618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Sushi Ogasang II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 88, route du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 190.773.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Zuoping ZHANG, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg.

2.- Haibo XU, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 17 mars 1980, demeurant à L-1220 Luxembourg, 28, rue de Beggen.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SUSHI OGASANG II SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Zuoping ZHANG, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg, cinquante parts	50
2.- Haibo XU, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 17 mars 1980, demeurant à L-1220 Luxembourg, 28, rue de Beggen, cinquante parts	50
Total: cents parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1338 Luxembourg, 88, route du Cimetière.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Zuoping ZHANG, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-7240 Bereldange, 17, rue de Luxembourg, gérant technique.

2.- Haibo XU, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 17 mars 1980, demeurant à L-1220 Luxembourg, 28, rue de Beggen, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Zhang, Xu et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44346. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014157655/86.

(140178552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

GBR Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.863.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 septembre 2014

En date du 29 septembre 2014, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Richard BREKELMANS, de son mandat de Directeur catégorie A avec effet immédiat.

- De nommer Madame Isabelle ROSSENEU, née le 27 février 1962, née à Aalst (Belgique) et résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que Directeur catégorie A avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014160835/18.

(140182992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Le Royaume de Winnie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 4, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 115.769.

—
Décisions prises par l'associée unique en date du 10 octobre 2014

L'associée unique de la société à responsabilité limitée LE ROYAUME DE WINNIE SARL, susvisée, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le pouvoir de signature pour engager la société sera désormais défini comme suit:

- La société sera engagée par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la société.

- La société sera engagée par la seule signature de la gérante administrative pour tout acte de disposition et plus particulièrement tout investissement immobilier, vente ou acquisition immobilière, pour toute prise de participation dans une autre société, pour toute prise ou remise d'hypothèque, de gage, de garantie ou de caution et pour tout prêt ou emprunt.

En conséquence,

La société sera engagée par la signature conjointe de:

- la gérante technique, Mademoiselle Erika DE BAST, née le 20/07/1987 à Arlon (Belgique), et demeurant à L-8367 Hagen, 8, rue Neuve

et de la gérante administrative, Madame Stéphanie MARSEAUT, née le 01/09/1975 à Messancy (Belgique), et demeurant à L-8479 Eischen, 31, Cité Bettenwiss

pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la société.

La société sera engagée par la signature individuelle de:

- la gérante administrative, Madame Stéphanie MARSEAUT, née le 01/09/1975 à Messancy (Belgique), et demeurant à L-8479 Eischen, 31, Cité Bettenwiss

pour tout acte de disposition et plus particulièrement tout investissement immobilier, vente ou acquisition immobilière, pour toute prise de participation dans une autre société, pour toute prise ou remise d'hypothèque, de gage, de garantie ou de caution et pour tout prêt ou emprunt.

Pour extrait conforme

L'associée unique

Référence de publication: 2014158981/33.

(140179999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.
